



Premiers échos d'un débat sur les enjeux archivistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles...

Marie-Laurence Dubois – Présidente

Ce mardi 30 avril, dans la Salle des Professeurs de l'ULiège, place du Vingt Août à Liège, se déroulait le premier des trois débats organisés par l'AAFB autour de son mémorandum.

Ce débat se concentrait particulièrement sur les enjeux liés à la préservation du patrimoine archivistique en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que sur la formation des professionnels de l'information.

Les six partis francophones ont répondu présents à notre invitation : Michel de Lamotte (cdH), Julie Leclercq (DéFI), Matthieu Content (Ecolo), Mehdi Picone, assistant parlementaire de Fabian Culot (MR) (retenu au Parlement wallon), Edith Bertholet (PS) et Adrian Thomas (PTB).

Le débat était co-animé par Catherine Lanneau, professeur à l'ULiège (Département des Sciences historiques) et membre effective du Conseil des Centres d'archives privées (instance d'avis de la FWB) et Marie-Laurence Dubois, présidente de l'AAFB.

Grâce à l'IHOES, les interventions ont été enregistrées et seront prochainement disponibles sur le site de l'association et sur la plate-forme « Mémoire orale » (www.memoire-orale.be).

En guise d'introduction, les deux premières questions posées aux candidat.e.s étaient :

- I. À titre personnel, que vous évoque le secteur des archives ? Quel est votre propre rapport aux archives ? Dans quelle mesure êtes-vous, soit professionnellement, soit par intérêt personnel, sensibilisé aux thématiques développées par l'AAFB ?
- II. Êtes-vous informé / vous êtes-vous informé de la manière dont sont gérées les archives de votre propre parti (historiques et contemporaines, « papier » et numériques). Que met-on en place, en interne, à ce sujet, tant en matière de conservation, de gestion numérique que de prospection ?

Ce premier tour de table a permis d'en savoir un peu plus sur le parcours personnel des candidats et de se rendre compte que le lien à l'histoire était bien ce qui les amenait à être présents à ce débat. Deux candidats sont historiens de formation, deux autres utilisent régulièrement les archives dans leur cadre professionnel notamment.

Concernant la manière dont les archives de leur parti sont organisées et gérées, les retours étaient assez différents d'un.e candidat.e à l'autre. Tous les partis semblent détenir des archives et conservent donc des traces de leur action mais tous ne disposent pas des mêmes moyens pour assurer la bonne gestion et l'accessibilité de ces archives à leurs représentants. Enfin, certains candidats reconnaissent que, même s'ils travaillent pour ce parti, ils ne savent pas vraiment quelle politique y est menée en matière de conservation, d'accessibilité et de valorisation des archives.



Tous reconnaissent que le mémorandum de l'AAFB les a particulièrement intéressés et que l'organisation de ce débat leur a permis de prendre pleinement conscience de la dimension transversale des archives... Celles-ci touchent tous les niveaux de pouvoir et tous les secteurs de la société. À l'heure de la digitalisation, les enjeux de conservation et d'accessibilité des documents publics constituent également un point qui est revenu régulièrement dans les différentes interventions.

Le débat s'est ensuite concentré sur trois grandes questions axées sur les compétences gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

I. Le décret du 12 mai 2004 relatif à la reconnaissance des centres d'archives privées en Communauté française.... L'heure d'un nouveau décret approche-t-elle ?

Rappel du contexte

Ce décret existe sans les arrêtés d'exécution qui devaient valider son entrée en vigueur. Il est néanmoins appliqué depuis 15 ans sur cette base juridique bancal. Treize centres d'archives privées sont reconnus dans ce cadre. D'autres structures conservant des archives souhaiteraient bénéficier de cette reconnaissance mais sans moyens budgétaires neufs, la porte de la reconnaissance reste fermée. Dans son mémorandum pour les élections de 2014, le secteur demandait déjà sa révision.

La Ministre Greoli (cdH) en charge de cette compétence depuis 2016 a choisi de ne pas revoir ce décret alors que Madame Milquet (cdH) s'y était pourtant engagée en début de mandature...

Au terme de cette mandature, ce décret est toujours appliqué avec tous ces défauts et la saga de l'automne 2018 entre les Ministres Flahaut et Greoli pousse le secteur à crier plus fort encore son souhait d'une prise en considération par le politique.

Quel est le positionnement de votre parti par rapport à ce décret et à sa révision ?

Ecolo, DéFI, le PTB et le MR affirment clairement leur soutien à la proposition de l'AAFB de disposer d'un nouveau décret pour le secteur lors de la prochaine mandature. Tous s'accordent aussi sur le refinancement nécessaire qui doit accompagner cette réforme. Le MR précise même qu'au regard du budget global de la Fédération (+/- 11 milliards), le petit million affecté actuellement au secteur est effectivement dérisoire et que notre demande est légitime. Elle pourrait être facilement rencontrée par une bonne gestion des deniers publics.

Le cdH nous invite à poursuivre notre mobilisation au-delà du 26 mai afin d'obtenir « la phrase *ad hoc* dans la déclaration de politique communautaire » pour assurer vraiment que le nouveau décret puisse voir le jour. Il nous invite également à prévoir les emplois dans l'enveloppe budgétaire qui serait dégagée afin de les pérenniser et d'éviter ainsi les incertitudes liées aux mécanismes APE ou ACS.

La représentante du PS, candidate d'ouverture, nous assure de son soutien et relayera notre message au sein de sa formation politique mais elle ne peut s'engager à ce stade sur la position de celui-ci.



II. La gouvernance culturelle réformant les instances d'avis, quelle place pour les enjeux archivistiques au sein des nouvelles instances créées ?

Quel regard portez-vous sur la réforme de la gouvernance culturelle, récemment votée par la FWB ? Va-t-elle aller, selon vous, dans le sens d'une gestion plus professionnelle et plus efficace des dossiers ou, au contraire, diluer l'expertise par le regroupement de secteurs très différents ?

En ce qui concerne les archives, l'intégration du secteur, assez restreint, dans celui du patrimoine culturel, dont le mastodonte est le secteur « musées », vous paraît-elle adéquate ? Comment faire en sorte que la spécificité du secteur des archives soit préservée ?

Quel est le calendrier pour la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance ?

Les candidat.e.s présent.e.s ne semblent pas connaître précisément cette réforme et le décret voté récemment. La discussion porte donc davantage sur les enjeux de gouvernance et notamment l'application du décret du 6 décembre 2001 en Région Wallonne concernant les archives publiques et le décret équivalent qui se fait toujours attendre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les enjeux de transparence et d'accessibilité des données sont aussi évoqués par les différents candidats.

Ecolo affirme son souhait d'avancer sur les arrêtés d'application du décret de 2001 et désire aussi voir émerger enfin le décret pour la FWB.

Le MR s'étonne que les archives se retrouvent au sein de la Commission Patrimoine culturel et souligne que cela a échappé à l'analyse du parti lors de la discussion sur ce décret. Pour lui, ainsi que pour la représentante du PS, il serait souhaitable que les questions « archives » soient vues de façon transversale dans les différentes commissions.

DéFI et le PTB souhaitent plus de concertation des secteurs afin d'avoir des législations et cadres qui respectent la réalité de terrain et les emplois qui y sont liés.

III. La professionnalisation via des emplois pérennisés et le développement de formations en archivistique et gestion des documents

Comment financer des emplois qualifiés (profil IT, Master en gestion de l'information, etc.) pour le secteur culturel et/ou public ?

Que pensez-vous des projets de réforme APE, dont on sait qu'ils sont très utiles aux centres d'archives ? Ces emplois sont aujourd'hui souvent précaires et menacés.

Aujourd'hui, les centres d'archives privées ne sont pas encore reconnus dans le secteur non marchand, est-ce normal ?

Comment développer une formation initiale en archivistique, adaptée aux défis de la numérisation ? Pour quel public ? En partenariat université / haute école ? en interuniversitaire ou interpôle ?

Quels moyens la FWB peut-elle mettre sur la table pour financer de telles formations ?



Tous les partis sont évidemment conscients qu'il faut pérenniser les emplois et que le secteur a besoin de compétences et d'expertises spécifiques au regard de l'évolution numérique.

Le MR défend la réforme APE qu'il a proposée et les autres partis expriment leur désaccord et leur souhait de consulter les différents acteurs et de prendre le temps de revoir la copie lors de la prochaine mandature.

Concernant le besoin de formation, les partis sont d'accord avec les propositions de l'AAFB mais n'en disent pas plus sur la manière de financer ces formations et de permettre ainsi aux universités et hautes écoles de les dispenser.

Enfin, plusieurs candidats expriment leur inquiétude et déception d'apprendre que l'ULiège ne dispose plus aujourd'hui de formation (finalité) en archivistique par manque de moyens principalement.

IV. En guise de conclusion, quelles sont vos priorités concernant les enjeux numériques au regard des propositions de l'AAFB ?

Le cdH souhaite que les moyens soient dégagés pour investir dans le numérique et permettre notamment la numérisation des collections. Le débat est ouvert et devra se faire, entre autres, avec les experts par des auditions au parlement.

DéFI souhaite également que le débat se fasse avec les experts et propose un plan numérique pour les administrations avec notamment l'obligation d'utiliser un même logiciel pour toutes les administrations afin de faciliter l'accessibilité et la conservation pérenne. Le parti entend éviter le tout au numérique et agir au cas par cas selon la taille des organisations, en permettant encore l'archivage papier.

Ecolo souhaite poursuivre l'ouverture des données notamment via l'*open data* mais en encadrant cela via les normes et standards européens afin de garantir l'accessibilité et la lisibilité des données. Il rappelle également l'importance d'un financement public pour assurer la préservation des données et documents et éviter la marchandisation de ceux-ci.

Le MR souhaite également investir dans la formation au numérique dès le plus jeune âge afin d'éviter la fracture numérique tant des personnes que des organisations. L'ouverture des données aux acteurs pour permettre l'accès et le développement d'activités est également une priorité.

Le PS souhaite une régulation juste entre la préservation du patrimoine et une marchandisation à outrance. Sa représentante soutient pleinement les revendications de l'AAFB et s'engage à relayer celles-ci vers les instances du parti.

Le PTB confirme également son soutien au secteur pour préserver et renforcer les emplois. Il est ouvert aux enjeux *open data* mais reste vigilant quant à la marchandisation de la culture. Cette dernière doit rester un droit pour tout citoyen.